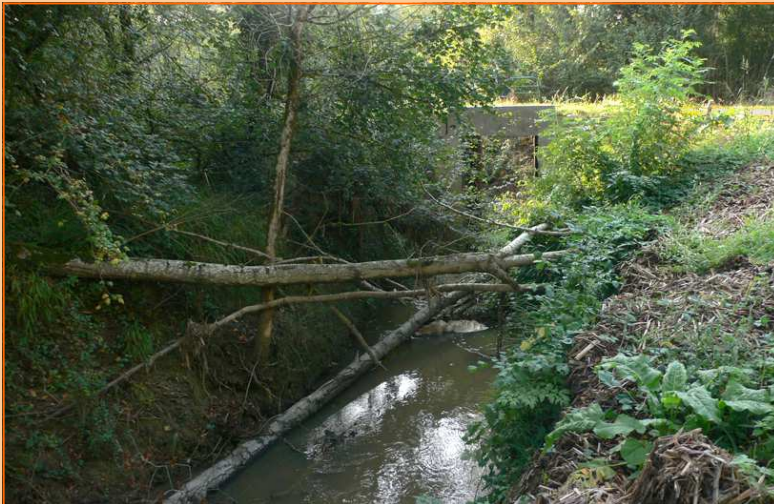


De la ripisylve à l'embâcle



Les arbres qui constituent la **ripisylve** grandissent, vieillissent ou sont sujets à des maladies. Soumis aux coups de vent ou à l'instabilité de la berge où ils sont implantés, ils peuvent tomber ou se casser, formant autant de **chablis**.

Lors d'une crue, les arbres tombés sont emportés et flottent, jusqu'à rencontrer une section trop étroite ou un obstacle (pont, arbre penché, etc.).

Là, les bois flottés peuvent s'accumuler et former un barrage, faisant partiellement ou totalement obstacle aux écoulements et appelé **embâcle**.

Cet obstacle, généralement temporaire, retient l'eau en **amont**, pouvant y accroître le risque d'**inondation**, ou dévie les écoulements en les accélérant vers l'**aval**, y augmentant le risque d'érosion.

Vers l'aval, sa **rupture** peut générer une vague qui augmente le risque d'inondation et d'érosion. En amont, la purge de la retenue temporaire peut également avoir des effets

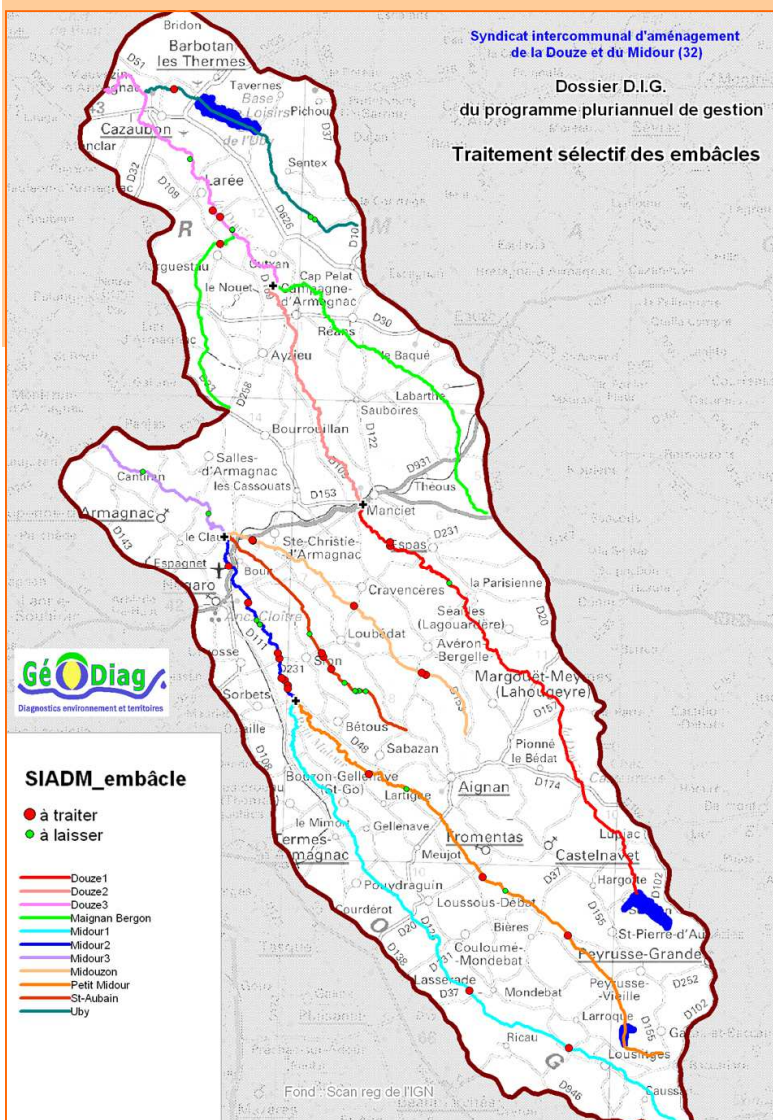
Pour des habitats plus diversifiés

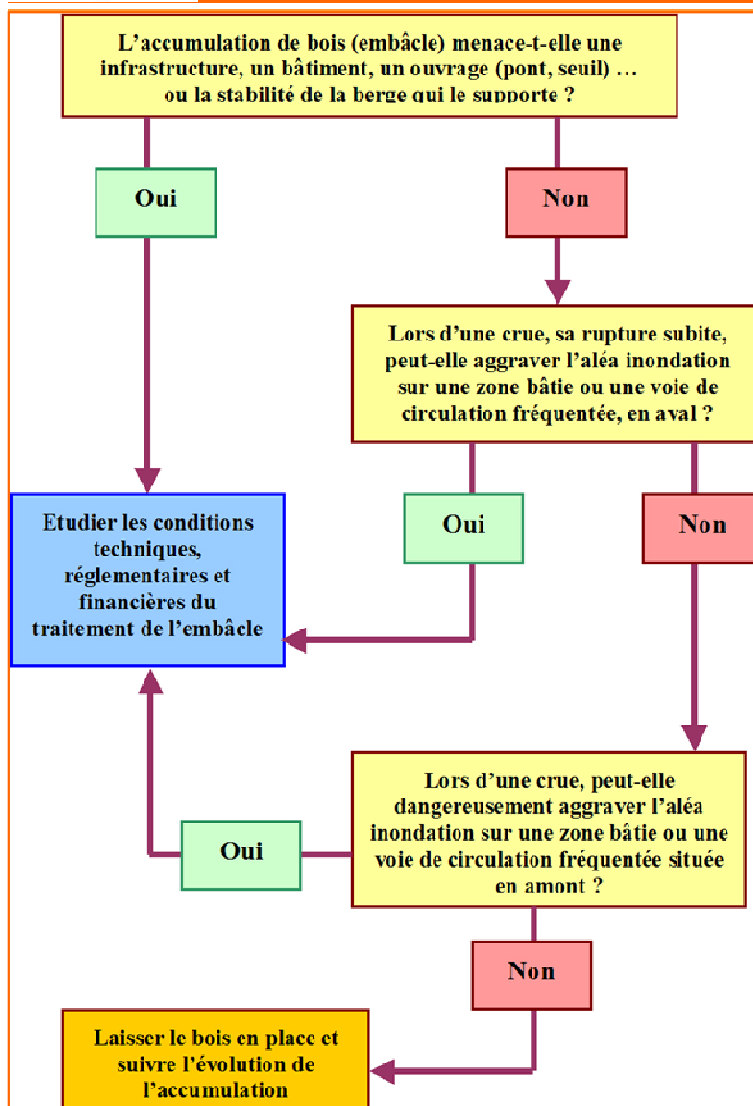
En dehors des périodes de crues, les embâcles participent à **diversifier les écoulements** et constituent des **habitats intéressants** aussi bien pour la faune aquatique que pour les oiseaux ou les insectes.

D'une manière générale, ils contribuent donc à la diversité et à la **richesse écologiques** des cours d'eau et leur présence ne constitue pas, à elle seule, un problème ou un danger.

Grâce à l'entretien régulier de la ripisylve et des cours d'eau, les embâcles problématiques sont relativement peu nombreux, sur le territoire du syndicat.

Le choix de les traiter ou non dépend des **enjeux riverains** directement exposés aux risques que fait courir la formation de ces obstacles ou leur rupture soudaine.





Une gestion sélective

Afin d'intervenir de manière adaptée et claire, le syndicat s'est doté d'un outil aide à la décision pour le **traitement sélectif** des embâcles.

Cet arbre de décision, construit sous la forme de questions simples et de réponses par oui ou par non, permet d'identifier la solution la plus adaptée à chaque situation, en fonction des **enjeux riverains** et des **risques encourus** par eux du fait de la présence d'un embâcle.

Par ailleurs, ces actions curatives sont accompagnées des actions préventives qui passent par le **traitement sélectif des arbres instables de la ripisylve**.

Une mise à niveau rapide et constante

Le traitement sélectif des embâcles est prévu pendant les deux premières années de la mise en œuvre du plan pluriannuel, selon la répartition précisée ci-après (voir carte page précédente) :

Année 1 : Douze, ruisseau de Saint-Aubin, Midouzon, Maignan et Uby.

Année 2 : Midour1-amont, Midour2-moyen et Petit Midour.

De cette manière, le syndicat entend mettre rapidement à niveau l'ensemble des cours d'eau dont il a la charge.

Ultérieurement, en cas de crue génératrice de nouveaux embâcles problématiques, le syndicat pourra intervenir, afin de faire face aux urgences avérées.

Pour cela, les riverains et les communes concernés sont invités à alerter le technicien rivière chaque fois que jugé nécessaire.

